

MRBC – AATL
DIRECTION DES MONUMENTS ET SITES
Monsieur Philippe PIEREUSE
Directeur f.f.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

N/Réf. : AVL/ah/XL-2.386/s.510/OE
V/Réf. : HL/2071-0171
Annexe : 1

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : IXELLES. Avenue Emile Duray, 58. Immeuble à appartement (arch. A. et Y. BLOMME). Proposition émanant de la copropriété d'ouvrir la procédure de classement comme monument pour ses façades et toiture, ses parties communes et ses abords immédiats.
(Dossier traité par Harry Lelièvre)

Conformément à l'article 222, §3 et 4 du COBAT et en réponse à votre courrier du 7 octobre 2011 sous référence, reçu le 28 octobre, nous avons l'honneur de vous communiquer *l'avis favorable* émis par notre Assemblée, en sa séance du 9 novembre 2011, concernant l'objet susmentionné.

La proposition de classement vise la protection des façades, de la toiture, des parties communes et des abords immédiats de l'immeuble. La portée de cette proposition s'avère adéquate et la Commission ne s'y oppose pas; elle réitère donc son avis favorable formulé en sa séance du 3/02/2010 sur la même demande.

Cependant, elle rappelle l'étude qu'elle a fait réaliser sur les immeubles à appartements de l'Entre-deux-guerres à Bruxelles, destinée à identifier les immeubles les plus représentatifs de cette période pour en proposer le classement. L'immeuble de l'avenue Duray n'était pas repris dans la liste de la vingtaine d'immeubles considérés comme les plus caractéristiques de leur typologie. Cette liste n'étant pas exhaustive ni exclusive, elle n'empêche évidemment pas la prise en considération de la présente demande de classement. *Si la Commission souscrit donc à la présente proposition, elle estime toutefois que ce classement ne pourra pas être prioritaire par rapport à celui des autres immeubles à appartements identifiés comme les plus significatifs par l'étude et dont le caractère remarquable est davantage avéré que pour l'immeuble de l'avenue Duray.*

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie : M. Ch. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement bruxellois, en charge de la conservation du patrimoine immobilier